



AMM no 2220259 délivrée le 25/03/2022
Concentré soluble (SL) contenant 600 g/l de 2,4-D (soit 50% m/m)

Darby est un herbicide antidicotylédones de post-levée sur asperges, céréales, muguet, gazon de graminées, prairies et intercultures

Mode d'action :

GROUPE HRAC 4 HERBICIDE

RÉSERVÉ A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL
REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Darby® - AMM no 2220259

UFI : 8XQQ-X1HM-N00R-A9HG

DANGER

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Recommandations de sécurité

P273 Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Eliminer le contenu et la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

EUH208 Contient du 2,4-D. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée sur la parcelle traitée : 24 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surfaces. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur « asperge », « blé », « orge », « seigle », « gazons de graminées », « cultures florales et plantes vertes », « prairies » et « traitements généraux ».

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur « asperge », « blé d'hiver », « orge d'hiver », « seigle », « gazons de graminées », « cultures florales et plantes vertes », « prairies » et « traitement généraux ».

Protection des personnes présentes et des résidents (au sens du règlement (UE) N°284/2013) :

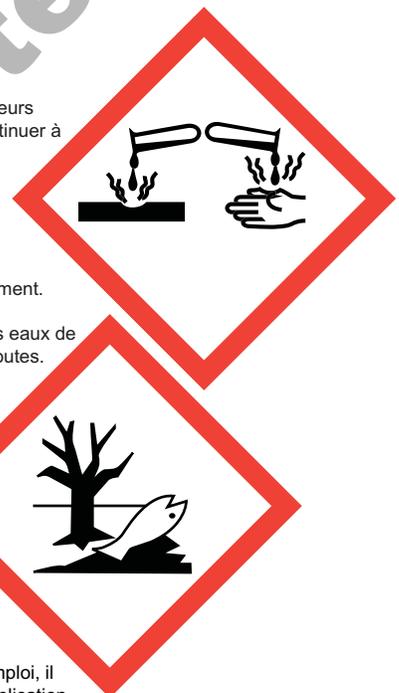
Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- L'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement
- L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels : consulter notre site internet

www.barclay.ie. Le fabricant garantit uniquement la qualité du produit. Ne pouvant contrôler l'application et l'emploi, il ne peut garantir les résultats et n'accepte aucune responsabilité pour les dégâts qui pourraient résulter de l'application.



Fabriqué par : Barclay Chemicals Manufacturing Ltd.

Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, Dublin 15, Irlande

Tél : +353 1 811 2900 Fax : +353 1 822 4678 E-mail : info@barclay.ie

Site Internet : www.barclay.ie

Détenteur de l'A.M.M. : Barclay Chemical Ltd.

Damastown Way, Damastown Industrial Park, Mulhuddart, Dublin 15, Irlande

Tél. : +353 1 811 2900 Fax : +353 1 822 4678 E-mail : info@barclay.ie

Site internet : www.barclay.ie

Copyright © Barclay Chemicals (R&D) Ltd, 2022

© Darby est une marque déposée de Barclay Chemicals (R&D) Ltd.

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).



Premiers secours

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le 112 ou contactez le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude". N° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'exposition ou de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

Ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

Intoxication animale

Contactez votre vétérinaire.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit.

PRECONISATIONS D'EMPLOI

Usages et doses autorisés en traitement des parties aériennes

Cultures	Cibles	Dose maximum d'emploi	Stades d'application	Nombre maximum d'applications par an	Délai avant récolte ou Stades de cultures	Zone non traitée organismes aquatiques*
Asperge	Dicotylédones	1,2 L/ha	Après récolte des turions	1	Non applicable	5 m
Blé tendre, blé dur, triticale, épeautre, Tritordeum et autres hybrides du blé	Dicotylédones	Céréales d'hiver 1,25 L/ha	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 32, après reprise de végétation	1	Stade BBCH 32 (stade 2 nœuds) maximum	5 m
		Céréales de printemps 0,7 L/ha	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 32			
Muguet	Dicotylédones	1,25 L/ha	Après récolte	1	Non applicable	5 m
Gazon de graminées	Dicotylédones	1,2 L/ha	A partir du stade BBCH 13, de mars à octobre	1	Non applicable	5 m

Orge	Dicotylédones	Orge d'hiver 1,25 L/ha	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 32, après reprise de végétation	1	BBCH 32	5 m
		Orge de printemps 0,7 L/ha	Entre les stades BBCH 11 et BBCH 32			
Prairies permanentes	Dicotylédones	1,25 L/ha	De juin à juillet ou à l'automne	1	Non applicable	5m
Seigle	Dicotylédones	1,25 L/ha	Entre les stades BBCH 14 et BBCH 32, après reprise de végétation	1	Stade BBCH 32 (stade 2 nœuds) maximum	5 m
Interculture, jachères et destruction de cultures	Dicotylédones	1,25 L/ha	-	1	Non applicable	5 m

*Pour protéger les organismes aquatiques respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur « asperge », « blé », « orge », « seigle », « gazons de graminées », « cultures florales et plantes vertes : muguet », « prairies » et « traitement généraux : interculture, jachères et destruction de cultures ».

Respect des limites maximales de résidus (LMR)

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Nouveau catalogue des usages et usages mineurs

BARCLAY ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau ci-dessus et décline toute responsabilité concernant son utilisation pour d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Spectre d'action

Dicotylédones : amarante, armoise, arroche, capselle, centaurée, chardon, chénopode, grémil, laitern, lamier, liseron, morelle, moutarde des champs, myosotis, oseille (grande et petite), plantain, renoncule, séneçon, scandix, spergule, tabouret des champs, vesce.

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

Darby est un herbicide antidicotylédones, destiné à être appliqué en post-levée de la culture. Les fortes doses seront utilisées pour des températures de 10 à 12°C. Elles seront diminuées en cas de remontée de la température. La présence d'adventices faciles à éliminer permettra de choisir les doses faibles.

Céréales :

- Stade des adventices : appliquer lorsque les principales adventices sont sorties et en état de végétation active. Pour détruire les chardons attendre qu'ils aient une hauteur de 15 à 20 cm.
- Tenir compte de la sensibilité variétale des céréales au 2,4-D, surtout pour les céréales de printemps.
- Ne pas traiter les céréales ensencées de graines fourragères.
- Quantité d'eau : sur céréales 150-500 L/ha suivant les espèces et la densité des adventices à détruire et en fonction du débit du pulvérisateur.

Usage en interculture :

Respecter les délais avant semis (tableau ci-dessous).

Culture suivant le traitement	UTILISATION EN INTERCULTURE	
	Délai minimum avant semis après travail du sol (2-10 cm)	Délai minimum avant semis direct
Blé	5 jours	7 jours
Maïs	7 jours	15 jours
Orge, Seigle et autres céréales	7 jours	15 jours
Graminées fourragères	7 jours	15 jours
Sorgho / Moha / Millet	10 jours	15 jours
Trèfles	15 jours	1 mois
Soja	21 jours	1 mois
Couverts végétaux (sauf moutarde)	21 jours	1 mois
Pois / Féverole	21 jours	42 jours
Luzerne	28 jours	42 jours
Lin	28 jours	2 mois
Pomme de terre	28 jours	2 mois
Tournesol	28 jours	2 mois
Betterave à sucre	30 jours	2 mois
Oignon	30 jours	2 mois
Colza	42 jours	2 mois
Cultures légumières	Ne pas traiter !	Ne pas traiter !

Précautions d'emploi

- Darby doit toujours être employé sur une culture en bon état de végétation, conduite dans des conditions normales pour la variété choisie et en conditions climatiques satisfaisantes.
- Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc.), les dérivés auxiniques sont susceptibles de provoquer des dégâts sur les cultures voisines sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pomme de terre, etc.). Il faut donc éviter la dérive du produit en prenant les précautions suivantes :
 - Préférer le jet plat aux autres formes de jet.
 - Régler la hauteur de la rampe le plus près possible de la position assurant une pulvérisation régulière sur la culture.
 - Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement.
 - Ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence entre 12°C et 20°C et en aucun cas, au-delà d'une température de 25°C à l'ombre.

Toutes ces précautions devront être soigneusement respectées d'autant plus si la culture sensible (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, pomme de terre...) est proche de la culture traitée et de l'axe du vent dominant au moment du traitement.

Pour protéger les eaux souterraines, n'appliquer la préparation que sur sol ressuyé. ATTENTION DANGER POUR LES CULTURES VOISINES, RESPECTER STRICTEMENT LE MODE D'EMPLOI.

NB : Nous vous rappelons que toute utilisation pour un usage non autorisé à la vente est interdite et que tout usage non conforme à nos préconisations est sous l'entière responsabilité de son utilisateur.

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur « asperge », « blé d'hiver », « orge d'hiver », « seigle », « gazons de graminées », « cultures florales et plantes vertes : muguet », « prairies » et « traitement généraux : interculture, jachères et destruction de cultures ».

Mélanges extemporanés et compatibilités

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les produits en association, consulter leur fiche technique. En cas de mélange de ces produits, la plus forte valeur pour chacun des critères (DAR, ZNT, délai de rentrée) s'applique.

Dans le cadre d'un mélange avec du glyphosate, l'emploi d'un adjuvant accélérant sa pénétration est vivement recommandé.

Préparation et application de la bouillie

Utiliser DARBY avec des volumes d'eau compris entre 100 et 500 L/ha.

Bien agiter le bidon avant utilisation. Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de DARBY dans la cuve. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

S'assurer d'un réglage approprié de la rampe ainsi que du choix de buses adaptées afin d'obtenir une répartition uniforme du produit sur la culture.

Appliquer en pulvérisation de finesse moyenne à une pression de 2-3 bars avec un pulvérisateur à jets projetés conventionnel. Éviter tout risque de dérive de pulvérisation. Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes, par exemple le temps des repas.

Délais à respecter

Pour les prairies permanentes, respecter un délai de 15 jours avant la ré-entrée du bétail.

Cultures de remplacement

Se référer au tableau des usages en interculture.

MODE D'ACTION

Le 2,4-D (Phenoxy-carboxylate) appartient à la famille des auxines de synthèse.

Code HRAC : 4

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, BARCLAY décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Protection de l'opérateur et du travailleur

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Dans le cadre d'une application avec un pulvérisateur à rampe

Pour l'opérateur, porter :

• **pendant la préparation/mélange/chargement**

- Gants en nitrile réutilisables (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)) ;
- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) et EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) catégorie III type PB3 (certifié NF EN 14605+A1) à porter par-dessus la combinaison précitée OU combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 (certifiée NF EN 14605+A1) ;
- Lunettes ou écran facial (certifié NF EN 166) (CE, sigle 3).

• **pendant l'application, porter :**

Si application avec tracteur avec cabine fermée :

- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) ;
- Gants en nitrile à usage unique (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Si application avec tracteur sans cabine :

- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) ;
- Gants en nitrile à usage unique (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)), dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

• **pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation, porter :**

- Gants en nitrile réutilisables (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)) ;
- EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) et EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) catégorie III type PB3 (certifié NF EN 14605+A1) à porter par-dessus la combinaison précitée OU combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 (certifiée NF EN 14605+A1).
- Lunettes ou écran facial (certifié NF EN 166) (CE, sigle 3).

PRÉCAUTIONS POUR LE TRAVAILLEUR

Dans les cas où le travailleur serait amené à intervenir sur les parcelles traitées, porter un EPI vestimentaire (conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1) et, en cas de contact avec la culture traitée, porter des gants en nitrile réutilisables (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A)).

Elimination des équipements de protection individuelle (EPI)

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Elimination du produit et de l'emballage

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes), en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces.

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballages d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marche délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Barclay Crop Protection